Cm
FRC
2609

## *Le Cri d'un Français Citoyen.*

J'AIME & je révére mon Roi, le fils de tous les Rois de mes peres; mais je ne ſuis point un eſclave imbécille, & je crois tous les Rois ſujets à l'erreur, plus encore par le rang qui les ſépare de leurs ſujets, que par la nature qui les confond avec tous les hommes.

Sans eſtimer moins les autres gouvernements, je chéris le mien; la monarchie limitée par les loix; mais j'abhorre le deſpotiſme qui prétend arracher toutes les limites, tantôt avec violence, tantôt ſous le prétexte de replacer les limites mêmes.

J'eſtime les Parlements, ces corps antiques, nés avec la Monarchie même, & qui ſe ſont inſenſiblement façonnés, pour ainſi dire, avec elle & ſur elle; ces Corps qui ont défendu notre liberté contre les entrepriſes de Rome & les attaques des étrangers; ces Corps enfin, qui toujours ont combattu ſur le rempart des loix; mais je reconnois & n'excuſe point leurs fautes; j'y vois ſouvent l'excès où pouſſe l'eſprit de Corps, & quelquefois l'intérêt propre à ces Corps dominer ſur l'intérêt public.

En un mot, je ne ſuis ni courtiſan lâche ni Parlementaire obſtiné, mais homme, mais Français, mais Citoyen. A ces titres, j'oſe diſcuter tout ce qui s'eſt paſſé en France les premiers jours de mai 1788.

Champs de mai, aſſemblées antiques, étoit-ce là ce que vous voyez?

Je me croirois indigne de parler ſur un tel ſujet, ſi je me ſentois capable d'en parler ſans paſſion; mais je tâcherai de n'y mettre que le degré de paſſion que le ſujet même inſpire. Quand il s'agit

des droits de l'homme & du citoyen, la paſſion ou l'enthouſiaſme eſt la raiſon même ; l'indifférence ſeule eſt folie : pourquoi ? C'eſt que la raiſon n'eſt que la juſte proportion entre les choſes & nos idées, comme la ſageſſe eſt la juſte proportion entre les choſes & nos actions.

---

En un jour, en un moment, & comme par un coup de foudre, toute la forme ancienne de notre Gouvernement a été renverſée : le droit de vérifier les loix, enlevé aux Parlements, eſt confié à un Tribunal tout-à-coup érigé ſous le nom de COUR-PLÉNIERE ; en même-temps l'ordre de la Juſtice civile & criminelle eſt entiérement changé; en un mot, de tout ce qui étoit, le 7 mai, conſtitution de la Monarchie Françaiſe, le lendemain 8, rien ne l'étoit plus.

Français, que devez-vous penſer de tout cela ? Et d'abord, je vous propoſe deux queſtions : l'établiſſement de cette Cour-Pléniere eſt-il légitime : mais ſur-tout je vous demande s'il n'eſt pas ſiniſtre?

Français, raiſonnons ſur vos plus chers intérêts, ſur vos fortunes & vos libertés.

---

On a fait déclarer au Roi, dans ſon nouvel Edit, qu'il *rétablit l'ancienne Cour-Pléniere.*

Ainſi, d'un ſeul mot, d'un trait de plume on pourra détruire une conſtitution qui duroit depuis plus de quatre cents ans, pour en rétablir une autre dont le nom ſeul nous eſt connu, & dont la nature n'eſt plus parmi quelques hommes érudits, qu'un ſujet de doute & de diſpute?

Ainſi, dans les gouvernements humains ſi limités, ſi *fluides*, pour ainſi dire, & ſitôt caducs, quatre cents ans de durée ſeront comptés pour rien, &

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ne ſeront point un garant de la ſtabilité d'une loi ! Ainſi, l'approbation ou le conſentement d'une nation entiere, pendant quatre cents ans, ne ſeront point un garant de l'utilité comme de la ſtabilité de cette loi ! Ainſi donc, ſi quelque Miniſtre inſenſé faiſoit dire à ſon Roi qu'il rétablît le gouvernement féodal, le gouvernement féodal ſeroit rétabli !

Ainſi, les hommes dont la foible raiſon n'eſt rien, quand elle ſe borne à la ſeule expérience de leur vie ſi courte, perdroient, dans leur gouvernement, dans ce qui les intéreſſe le plus, ce qui peut ſeul faire le nerf & la ſolidité de la raiſon humaine ; l'expérience des âges, celle de l'ignorance, des fautes & des malheurs de leurs peres.

Ainſi, chaque ſiecle s'écouleroit ſans fruits pour le ſiecle ſuivant, & les Rois pouvant à chaque inſtant arrêter l'impulſion que l'expérience & les loix ont donné au gouvernement qui leur fut confié, le rameneroient, au gré de leurs caprices, à des temps barbares où nulle expérience n'étoit acquiſe, où nulle vraie légiſlation n'étoit formée.

Ainſi (dans l'étonnement dont je ſuis frappé, je ne puis m'empêcher de le dire) un Miniſtre abuſant ſon Roi, lui perſuadera qu'il peut changer ſon gouvernement, comme un ouvrier retourne le vêtement le plus vil !

Quelles ſont donc les baſes de la politique humaine, ſi ce ne ſont pas celles de la raiſon humaine ? Je demande à quels ſignes, à quels caracteres elle pourra déſormais reconnoître dans les gouvernements humains, ce qui eſt indifférent ou reſpectable, ce qui eſt fixe ou mobile, ce qui eſt loi conſtitutive ou ce qui ne l'eſt pas.

Français, réfléchiſſez bien ſur ceci : pendant trois ſiecles & demi, la nation s'eſt aſſemblée dans ſes Etats-Généraux, à Paris, à Tours, à Moulins, à Poitiers, à Troies, à Orléans, à Blois, &c. ; là, elle s'examinoit toute entiere, vérifioit les

abus, ſondoit ſes plaies, cherchoit & propoſoit les remedes : a-t-on jamais vu une ſeule de ces aſſemblées nationales ; que dis-je ? un ſeul membre de cette aſſemblée propoſer le rétabliſſement de je ne ſais quelle Cour-Pléniere ? En a-t-on jamais parlé ? Paroît-on y avoir penſé ſeulement ?

Français, réfléchiſſez encore ſur ceci : les Etats-Généraux aſſemblés en 1579, veulent confier à quelque tribunal permanent, par *forme de commiſſion intermédiaire*, leur pouvoir de conſentir aux impôts : quel eſt le Tribunal que la nation a nommé ? A-t-elle rappellé la Cour-Pléniere ? Français, vous le ſavez tous, elle s'eſt confiée aux Parlements.

Qui devons-nous donc croire aujourd'hui ? Sera-ce la volonté verſatile de quelques Miniſtres éclos d'avant-hier à la Cour & dans le pouvoir, & qui ſans doute, trompant leur Roi, & peut-être s'abuſant eux-mêmes, traveſtiſſent en nouvelle conſtitution de l'état, un acte de leur imprudence ou de leur colere ! ou bien enfin, croirons-nous la nation elle-même qui, pendant plus de trois ſiecles, n'a point ceſſé, dans ſes états, par ſon ſilence & par ſes demandes, d'exprimer ſon vœu ſur le gouvernement qui lui convient ? Croirons-nous enfin la nation aſſemblée à Blois, qui a choiſi les Parlements pour la repréſenter proviſoirement dans la vérification des impôts ?

Certes, la poſtérité n'apprendra pas ſans quelque étonnement qu'il nous ait fallu cinq ou ſix cents années pour découvrir un jour, à l'aide de deux ou trois Miniſtres, ce grand ſecret de politique & de juſtice, qu'un tribunal de courtiſans manquoit à notre conſtitution, & que les anciens Parlements y étoient de trop.

Mais enfin, quelle eſt donc cette Cour-Pléniere qu'on prétend rétablir ? Seroient-ce ces Aſſemblées de la ſeconde race de nos Rois, de ces temps où la Nation même étoit appellée pour conſentir à ſes

Loix ; non, non, ce n'eſt point ces Aſſemblées qu'on prétend rétablir ; Français, vos Peres les ont vu ces Aſſemblées auguſtes, mais leurs Enfants ne les reverront plus.

On ne nous parle point ſans doute de la Cour que nos Rois de la troiſieme race tenoient avec leurs Pairs, à peine leurs inférieurs en dignité, ſouvent leurs égaux en puiſſance & preſque toujours leurs ennemis & leurs rivaux ; . . . graces à ces Parlements qu'on détruit aujourd'hui, nos Rois ne les reverront plus ces Aſſemblées féodales ; & déſormais la France n'a qu'un maître.

Quelle eſt donc cette Cour qu'on annonce pour repréſenter la Nation dans l'abſence de ſes Etats ? Dans quel temps en chercherons-nous le modele précis ?

Mais nous laiſſons ces recherches d'une érudition vaine, l'érudition n'a que trop ſouvent égaré la politique ; la grande, la véritable charte n'eſt point dans de vaſtes archives, elle n'eſt point dans des coffres de fer ; cette charte eſt dans le cœur humain lui-même, dans le deſir & le droit que chaque homme a de ſe rendre heureux ſans nuire à ſes ſemblables ; c'eſt là, dans ce dépôt impériſſable & ſacré, qu'il faut chercher nos titres & nos droits.

Quoi ! ma conviction intime de la propriété, du fruit de mon travail & de la liberté de ma perſonne, je la convertirai en diſcuſſions ſur des diplomes ! Les premiers éléments de ma raiſon ou plutôt l'inſtinct même de mon être & l'impulſion de mes ſentiments, j'en ferois des énigmes de chartes & d'érudition ! J'irai ſouiller la conſcience de ce que je ſuis, de ce que je dois, de ce qui m'eſt dû, dans la pouſſiere des greffes & des archives ! Non, non, je ſuis né homme, devenu Citoyen & Sujet, il ne m'en faut pas davantage ; le ſentiment & la raiſon m'éclairent ſur le premier état, & leurs lumieres ſe réfléchiſſent ſur les deux

autres ; c'eſt l'homme qui m'explique le Citoyen & le *Citoyen* m'explique le *Sujet.*

*Homme*, ma Loi c'eſt ma raiſon ; *Citoyen*, ma Loi c'eſt la raiſon publique ; *Sujet* en obéiſſant aux Loix, j'obéis à ma raiſon unie & confondue avec la raiſon de tous.

Ainſi, la raiſon publique qui, jugeant de l'utile, détermine le juſte ; la volonté générale qui s'y porte & donne l'impulſion à chacun ; la *Loi* qui la publie, l'explique & la dirige ; le *décret* qui l'applique, toutes ces choſes ne ſont que le développement ſucceſſif d'un ſeul germe ; l'intérêt commun.

Cet intérêt a deux grands objets : la diſpoſition de ſoi-même qui fait la *liberté*, & la diſpoſition des choſes, laquelle forme la *propriété.*

Ne ſuis-je qu'*homme* ? j'ai mes limites, & je ne puis diſpoſer, ni de moi-même, ni de ce que je poſſede, que ſelon les Loix de ma raiſon ; & ſi quelque paſſion me contraint & m'égare, c'eſt un tyran cruel qui m'opprime, & je ne ſuis plus que le vil eſclave de moi-même :

Si, fatigué de cet état & voulant ſecouer mon propre joug, je conſens à devenir *Citoyen*, alors il ne m'eſt plus permis d'uſer de ma liberté ni de ma propriété, que ſelon les Loix émanées de la volonté & de la raiſon de mes Concitoyens ; & ſi la paſſion d'un ſeul, ſi ſa raiſon même prétend ſeule me diriger, quelque motif qu'elle allegue, quelque nom qu'elle uſurpe, qu'elle affecte de ſe nommer, *humanité*, *raiſon*, *ſageſſe*, *loi*, *décret*, tous ces noms ne changent rien à la nature invariable des choſes ; & cet homme, quel qu'il ſoit, eſt un ennemi qui viole à la fois les droits de ma nature & les conditions du pacte commun de ſon ſemblable, de ſon aſſocié, de ſon frere ; cet homme veut faire un eſclave ! O Louis XVI ! O mon Roi ! & c'eſt vous que nous chériſſons, & c'eſt le fils d'Henri IV que nous adorons, dont on veut

avilir la Majeſté, juſqu'à cet indigne rôle ; vous que vingt millions d'hommes ont choiſi pour l'organe de leur raiſon, on voudroit vous rendre celui des paſſions funeſtes de deux ou trois hommes, que le remord vengeur attend pour les ſaiſir peut-être, après vous avoir précipité dans une erreur irréparable.

Mais je parle de remords, non, non, ne les eſpérons pas & revenons aux principes.

Il eſt donc vrai qu'il n'y eut jamais de juſtice ſans Loix, & jamais dans la ſociété civile de Loix ſans le conſentement de tous..... Français, avez-vous bien conſenti aux Loix qui, le 8 mai, ont renverſé dans un inſtant des Loix auxquelles vos Peres & vous aviez conſenti depuis pluſieurs ſiecles?..... J'entends vos cris, vous avez tort ; Français raſſurez-vous : on vous promet de vous aſſembler dans vos Etats-Généraux en 1792, & ſans doute, alors vous ſerez conſultés ſur l'anéantiſſement de votre conſtitution en 1788 ; ... admirable condeſcendance des Miniſtres pour les droits de la Nation, de la conſulter quatre ans après avoir tout détruit !

On vous promet donc, Français, que vos Etats-Généraux ſeront convoqués ; puiſque votre Roi l'aſſure, il le croit ; mais les Miniſtres qui le font aſſurer, le croyent-ils ? & vous, Français, le croyez-vous ?

---

S'IL vous reſtoit encore quelque ombre de confiance dans ces trompeuſes promeſſes, Français écoutez-moi, & réfléchiſſez ſur tout ce qui ſe paſſe !

Si vous conſidérez l'entrepriſe de ce jour, du côté des vrais principes du droit politique, elle eſt illégitime, elle eſt tyrannique.

Si vous la considérez dans ses moyens, elle est violente, cruelle, périlleuse & longue.

Si vous la considérez dans son issue, elle est douteuse, elle peut être terrible.

Maintenant, Français, dites-moi pourquoi ces Ministres n'ont pas préféré le parti qui rendoit évidemment cette même entreprise à la fois juste, facile, certaine & fortunée ? Ce parti, la nation entiere le connoît, le desire, le demande : c'étoit d'assembler les Etats-Généraux & de les consulter sur le changement dans la constitution de la Monarchie.

Si ce changement étoit utile & juste, la nation l'eût-elle rejeté ? Et si la nation l'avoit rejeté, étoit-il utile & juste ?

Cependant, voici des Ministres qui ne cessent de parler de *justice* & d'*utilité* : pourquoi poursuivent-ils au travers de tant d'injustices & de dangers ces deux grands objets qu'ils pouvoient s'assurer avec l'amour & l'applaudissement de la Nation ? Est-ce pour rien, est-ce sans motif qu'ils mettent le royaume en feu, l'autorité royale en compromis, & la fidélité nationale en suspend ? Pourquoi, pourquoi n'ont-ils pas, avant tout, assemblé les Etats-Généraux ?

Pourquoi, Français ? c'est qu'ils ne veulent les assembler jamais : c'est qu'ils font tenter à la force un dernier effort pour vous ramener dans vos chaînes & les river sans ressource ; & quand vous aurez sur vos têtes cette Cour-Pléniere inventée & façonnée tout exprès pour disposer de vos fortunes & de vos personnes, attendez, attendez encore cette époque mystérieuse de 1792, c'est alors, mais trop tard, que vous verrez les Ministres qui s'étoient joués de vos illusions, se rire de vos larmes.